

planches et en bardeaux, et supportait déjà le clocher que l'on avait résolu d'y mettre.

L'ouvrage de maçonnerie qui restait à faire, fut repris en 1762, comme nous venons de le dire. On fit alors les enduits et les crépits de la partie finie des murs de l'église et de la sacristie. En 1763, les tours et le portail furent achevés. Ce fut un nommé Décarreau maître-maçon, alors demeurant à la Pointe-aux-Trembles, qui acheva ces ouvrages. Nous remarquons ici que ce fut vers le temps du siège que le village de Saint-Charles commença à s'établir.

Pendant le temps où M. Fillion ne put travailler à l'église, à raison des troubles qu'occasionnait la guerre, il ne cessa pas de s'occuper des moyens qui pouvaient lui aider à assurer la réussite de son entreprise. Avant et pendant ce temps-là, il sollicitait, soit par lui-même, soit par ceux qui s'intéressaient à la bonne œuvre qu'il avait commencée, des secours d'argent qui lui devenaient toujours nécessaires, à mesure que l'ouvrage avançait. Ainsi on voit que dans l'espace de 1756 à 1763, il reçut en dons et présents trois mille cinq cent seize livres.

Au moment de la guerre, dont les principaux événements furent le siège de Québec en 1759, et la cession de tout le pays aux Anglais en 1763, les Français avaient construit un fort sur les hauteurs de Jacques-Cartier, à l'endroit où est l'ancienne maison de François Piché. (1) Ce fort, de l'étendue de douze ou quinze arpents en superficie, était défendu, du côté opposé au fleuve, par un fossé profond dont les vestiges existent encore. Les terres que l'on avait retirées servaient de boulevard au fort même. Il était de plus défendu par une forte clôture en pieux posés en terre, de manière qu'ils présentaient la forme de chevaux de frise solidement terrassés. Du côté du fleuve et de la rivière Jacques-Cartier, il était défendu par la hauteur et l'escarpement du terrain. (2) "

La construction de ce fort et des établissements qui en dépendaient, coûta des sommes considérables, comme on le voit

(1) Cette maison est aujourd'hui la propriété de Madame G. Alsopp. (L'abbé D. G.)

(2) L'emplacement de l'ancien fort Jacques-Cartier, de forme triangulaire, est aujourd'hui coupé par le chemin royal, à l'extrémité nord-ouest. Le fossé qui le défendait du côté opposé au fleuve, profond d'une douzaine de pieds, forme une espèce d'étang. On distingue encore parfaitement les buttes que l'on avait élevées avec la terre du fossé. Le fossé et les buttes sont les seuls vestiges qui restent de l'ancien camp, car le pan de mur que l'on voyait à la pointe est, il n'y a pas encore très longtemps, est tombé au bas de la falaise, sans laisser de traces. (L'abbé D. G.)